

*GUIDE DES SERVICES MUNICIPAUX  
autour de  
l'Ecole Marie Letensorer*

année scolaire 2018-2019



Ville de LOUVIGNE DU DESERT  
[www.louvignedudesert.org](http://www.louvignedudesert.org)  
Mairie : tél 02 99 98 01 50

## EDITO ...

Ce petit guide a pour but de regrouper les informations utiles sur les différents temps d'accueil de votre enfant :

- AP : Accueil Périscolaire
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Restaurant Scolaire

Les commissions enfance et éducation sont soucieux d'organiser la semaine scolaire en articulant de manière cohérente les temps scolaires et périscolaires.

Les actions du personnel communal vont être axées sur une amélioration du temps de pause méridienne (temps du midi) avec un seul objectif : le bien être de chaque enfant.

## SOMMAIRE

Ecole maternelle.....	3
Ecole élémentaire.....	4
Accueil Périscolaire.....	5 - 6
ALSH mercredis et vacances.....	7
RESTAURANT SCOLAIRE.....	8 - 9
TARIFS.....	10

## ECOLE MARIE LETENSORER

maternelle  
tél. 02 99 98 00 16

Depuis la rentrée 2017, l'école propose aux plus jeunes un dispositif privilégié en créant un « dispositif de scolarisation pour les enfants de moins de 3 ans ».

L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

*Le personnel municipal des écoles maternelles sont les ATSEM :*

**ANNIE Meslin, ANNAELLE Mary, THERESE Lebreton.**

*Elles agissent au quotidien dans le champ éducatif et sont associées aux projets d'école.*



### Horaires de l'école maternelle :

7 h 30 - 8 h 30 : accueil périscolaire

8 h 30 - 8 h 45 : accueil dans les classes

8 h 45 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 15 : accueil périscolaire

11 h 30 : départ au restaurant scolaire (en bus)

12 h 30 - 13 h 15 : accueil périscolaire (sieste et jeux)

13 h 20 - 13 h 40 : accueil dans les classes ou cour

13 h 45 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour la garderie payante et déplacement à l'accueil de loisirs

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

## ECOLE MARIE LETENSORER

Elémentaire  
tél. 02 99 98 01 70

L'école est sous la direction de Mr **Romain CHOTARD**.

*Le personnel municipal de l'école élémentaire est un agent technique : **ISABELLE Faligot**.*

*Elle agit au quotidien dans le champ éducatif et est associée aux projets d'école.*



### Horaires de l'école élémentaire :

7 h 00 - 8 h 20 : accueil périscolaire (accueil des maternelles de 7 h à 7 h 30)

8 h 20 - 8 h 30 : accueil par les enseignants

8 h 30 - 11 h 30 : temps scolaire

11 h 30 - 12 h 30 : pause méridienne (fin de garderie 12 h 15)

12 h 30 : départ au restaurant scolaire

13 h 20 - 13 h 30 : accueil par les enseignants

13 h 30 - 16 h 30 : temps scolaire

16 h 30 - 16 h 45 : départ des enfants

16 h 45 : pointage pour la garderie payante et déplacement à l'accueil de loisirs

16 h 45 - 19 h : accueil périscolaire (payant)

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

### MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

**MATIN EN MATERNELLE** : l'accueil périscolaire est assuré par **Annie Meslin, Thérèse Lebreton, Annaëlle Mary** dans l'enceinte de l'école. Des jeux sont mis à disposition des enfants pour que leur début de journée se fasse calmement et que la séparation avec papa ou maman soit la moins difficile possible.

**MATIN EN ELEMENTAIRE** : l'accueil périscolaire est assuré par **Isabelle Faligot et Marie Hélène Balan**, dans l'enceinte de l'école, plus précisément dans la salle polyvalente. Jeux de société, coin lecture, coloriage sont mis à disposition des enfants.

**MIDI EN MATERNELLE** : les enfants qui mangent au restaurant scolaire sont accompagnés par **Valérie Delval et Marie Hélène Balan**. A leur retour, les plus petits sont pris en charge par **Valérie Delval et Julie Jarrell** pour la sieste. Les Grande Section sont sous la responsabilité de **Marie Hélène Balan** et vont à l'accueil de loisirs pour des jeux calmes.

### **MIDI EN ELEMENTAIRE :**

**tout enfant devant quitter l'école seul doit présenter sa carte de sortie (bleue). Photo obligatoire.**

en attendant le départ au restaurant scolaire, les enfants sont divisés en 2 groupes afin d'éviter trop d'enfants ensemble, souvent source de conflits.

Ils sont pris en charge par **Isabelle Faligot, Stéphane Gonnet, Brenda Pérousel, Julie Jarrell, Anne Beaugendre**. Des jeux et temps de loisirs calmes leurs sont proposés, dans les locaux de l'accueil de loisirs, la salle polyvalente et les extérieurs.

**Anne propose également le lundi, jeudi et vendredi un atelier « relaxation »**

**SOIR EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE** : (pas d'inscription au préalable mais **OBLIGATION** de transmettre son numéro allocataire CAF ou son quotient familial pour la facturation et les coordonnées téléphoniques)

**maternelle** : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45.

A 16 h 45, les enfants qui restent à l'école maternelle sont pris en charge par **Marie Hélène Balan, Florence Plessis et Julie Jarrell**. Ils sont emmenés à l'accueil de loisirs municipal.

Goûter fourni par la famille, jeux calmes et petites activités.

**Élémentaire** : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 16 h 45.

Accueil à l'accueil de loisirs :

- ateliers « aide aux devoirs »
- ateliers « jeux de société », « lecture »
- ateliers « jeux extérieurs »

**UN ENFANT QUI EST AUTORISE A PARTIR SEUL DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR SA CARTE DE SORTIE AVEC LUI.**



**ALSH MERCREDIS ET VACANCES**  
(entrée entre l'école maternelle et primaire)

tél. 02 99 98 00 62

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans (révolus) à 11 ans.  
Il est sous la direction de **Anne BEAUGENDRE**.

Les animatrices, **Rozenn Juban, Marie Hélène Balan, Catherine Filleul et Brenda Pérousel, Maud Delval** sont toutes diplômées BAFA et/ou titulaires du CAP Petite Enfance.  
Les animations proposées répondent à des objectifs définis dans un projet pédagogique.

**L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE PRESENCE.**

Un dossier d'inscription est à remplir avec des documents obligatoires. Il est téléchargeable sur le site de la ville de Louvigné du Désert ou à disposition à l'accueil de loisirs.

**Horaires de l'accueil de loisirs :**

7 h - 9 h 00 : accueil échelonné  
9 h - 11 h 45 : animations  
11 h 45 - 12 h 15 : départ échelonné  
12 h - 13 h : repas au restaurant scolaire  
13 h 15 - 14 h : accueil échelonné  
14 h - 16 h 30 : animations  
16 h 30 - 18 h 30 : goûter, jeux libres et départ





## RESTAURANT SCOLAIRE

tél. 02 99 98 12 69

Le responsable du service restauration est **Ronan COQUELIN**. Il est secondé par **Christiane POIRIER**. Les menus peuvent être consultés sur le site de la ville. Ils sont également affichés à l'école. L'inscription au repas se fait chaque matin dans les écoles, soit par un parent (en maternelle) ou par les enfants à l'entrée de leur classe. Le personnel incite les enfants à goûter aux plats qui leurs sont servis.

**Un règlement intérieur** fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants. Ils ont des droits et des devoirs :

- respecter les autres enfants et le personnel,
- avoir un comportement calme et bienveillant pendant la durée du repas et pendant les déplacements,
- respecter le matériel et les locaux.

**Le rôle des parents est de rappeler ces règles de vie en collectivité régulièrement à leurs enfants.**

### Avertissement et sanctions

au quotidien, les comportements inappropriés et passagers sont le plus souvent réglés par un rappel à l'ordre du personnel encadrant. Si cela ne s'avère pas suffisant, l'enfant peut être isolé à une table disponible pour le reste du repas.



*en cas d'agissements de nature à troubler le bon fonctionnement du service, un courrier d'avertissement sera adressé à l'enfant et à ses parents. Si besoin un rendez-vous des parents avec le responsable sera fixé. En cas de récidive, des mesures seront prises :*

Type de problème - manifestations	mesures
<b>Refus des règles de vie en collectivité</b> Comportement bruyant remarques déplacées ou agressives jeu avec la nourriture  persistance ou réitération de ces actes	Rappel au règlement changement de place  <u>AVERTISSEMENT</u> rendez vous avec les parents 3 avertissements = exclusion temporaire
<b>Non respect des biens et des personnes</b>	AVERTISSEMENT immédiat

comportement provoquant ou insultant dégradations du matériel	et exclusion temporaire
<b>Menace vis à vis des personnes</b> agression physiques envers les autres enfants ou le personnel	Exclusion temporaire supérieure à une semaine ou définitive selon les circonstances

### **Médicaments, allergies et régimes particuliers**

**toute allergie doit être signalée et doit être accompagnée d'un Protocole d'Accueil Individualisé. Prendre rendez vous avec le responsable du service.**



## TARIFS APPLIQUES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2018

les tarifs sont proposés en fonction du quotient familial du foyer.

TRANCHE A : QF inférieur ou égal à 600 €

TRANCHE B : QF entre 601 € et 1000 €

TRANCHE C : QF entre 1001€ et 1500 €

TRANCHE D : QF supérieur à 1501 €

### Accueil Périscolaire école maternelle et élémentaire

(lundi, mardi, jeudi, vendredi)

matin et midi : gratuité du service... soir : prise en compte des présences pour la facturation dès 16 h 45

	A	B	C	D
Présence journalière	0,50 €	0,70 €	0,95 €	1,20 €
Ajouter le forfait mensuel : 2,15 €				

### ALSH (centre de loisirs) 3-11 ans : (mercredis et vacances)

	A	B	C	D
journée	2,90 €	4,30 €	5,65 €	7,05 €
1/2 journée	1,75 €	2,55 €	3,40 €	4,25 €

### RESTAURANT SCOLAIRE :

période scolaire et mercredis et vacances :

- maternelle 3,50 €
- élémentaire 3,80 €
- occasionnel (repas ponctuel non régulier) : 4,50 €

## CONTACTS :

### Responsable du Service Enfance :

Fabienne PITTONI : tél. 02 99 98 01 50

- accueil périscolaire matin, midi, soir
- accueil extrascolaire mercredi, vacances
- facturation service enfance (accueil de loisirs et restaurant scolaire)

### Responsable du Service Restaurant

#### Scolaire :

Ronan COQUELIN : tél. 02 99 98 12 69

- établissement des menus
- déplacement pour les services repas
- temps de restauration le midi (service et encadrement)
- demande d'accueil d'élèves avec un P.A.I sur le temps du repas

